

## COMMUNIQUE DE PRESSE Information réglementée

Le 8 novembre 2012 – après clôture des marchés  
Sous embargo jusqu'à 17h40

**Communiqué de presse portant sur l'avis relatif à  
l'offre en souscription publique d'actions nouvelles  
dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces avec droit  
de préférence d'un montant maximum de 105 millions €**

Comme indiqué dans le communiqué annuel du 4 septembre dernier, en vue de saisir de nouvelles opportunités d'investissement s'inscrivant pleinement dans sa stratégie, Aedifica devrait idéalement bénéficier d'une base de capitaux propres élargie. C'est dans ce contexte que la sicafi fera publier demain (9 novembre 2012) un avis relatif à l'offre en souscription publique d'actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces avec droit de préférence, reproduit ci-dessous :

*« Le présent avis est donné par Aedifica conformément à l'article 593, alinéa 2, du Code des sociétés et ne constitue pas une offre d'acheter ou de souscrire des valeurs mobilières.*

*Aedifica annonce que, le 26 octobre 2012, son conseil d'administration a décidé, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives auxquelles cette décision est soumise et notamment l'approbation par la FSMA du prospectus relatif à l'opération, qu'elle offrira en souscription publique des actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces avec droit de préférence d'un montant maximum de 105 millions €. La période de souscription devrait, en principe, se tenir du 19 novembre 2012 au 3 décembre 2012 inclus.*

*Les modalités précises de l'offre et les autres informations requises par la loi seront précisées dans le prospectus. Le prix d'émission ainsi que le ratio pour la souscription d'actions nouvelles seront publiés avant le début de la période de souscription sur le site internet d'Aedifica SA ([www.aedifica.be](http://www.aedifica.be)) et dans la presse financière belge, soit, en principe, le 17 novembre 2012.*

*L'émission des actions nouvelles se fera avec maintien du droit de préférence en faveur des actionnaires existants. Le droit de préférence sera représenté par le coupon n°9 des actions existantes d'Aedifica et sera négocié sur NYSE Euronext Brussels pendant toute la période de souscription. Le coupon n°9 sera détaché en principe le 16 novembre 2012 (après clôture des marchés). Pourront souscrire aux actions nouvelles, les titulaires des droits de préférence; qu'ils soient titulaires de ces droits en raison de leur statut d'actionnaire existant ou pour avoir acquis ces droits de préférence sur le marché réglementé de NYSE Euronext Brussels ou de gré à gré. Les actionnaires détenant leurs actions sous forme nominative recevront d'Aedifica une communication les informant du nombre de droits de préférence auxquels ils ont droit ainsi que de la procédure à suivre pour exercer ou négocier leurs droits de préférence. Les actionnaires détenant leurs actions en compte-titres seront informés par leur institution financière de la procédure à suivre pour*

## COMMUNIQUE DE PRESSE Information réglementée

Le 8 novembre 2012 – après clôture des marchés  
**Sous embargo jusqu'à 17h40**

*exercer ou négocier leurs droits de préférence. Les actionnaires détenant encore des actions au porteur pourront participer à l'offre en apportant leurs droits de préférence représentés par le coupon n°9 au guichet de l'institution financière de leur choix selon les modalités qui seront précisées dans le prospectus.*

*Une demande d'admission des actions nouvelles à la négociation sur le marché réglementé NYSE Euronext Brussels, en principe à compter du 7 décembre 2012, sera introduite par Aedifica auprès de NYSE Euronext Brussels.*

*BNP Paribas Fortis et ING Belgique agissent en qualité de Joint Global Coordinators et Banque Degroof, BNP Paribas Fortis, ING Belgique et KBC Securities agissent en qualité de Joint Bookrunners. »*

**Aedifica est une société cotée belge investissant en immobilier résidentiel. Elle développe un portefeuille immobilier autour des axes d'investissement suivants:**

- immeubles résidentiels ou mixtes dans les villes belges ;
- immeubles exploités en appartements meublés ;
- logement des seniors ;
- hôtels.

**Aedifica est une sicafi cotée sur le marché continu de NYSE Euronext Brussels.**

### Informations sur les déclarations prévisionnelles

*Ce communiqué contient des informations prévisionnelles impliquant des risques et des incertitudes, en particulier des déclarations portant sur les plans, les objectifs, les attentes et les intentions d'Aedifica. Il est porté à l'attention du lecteur que ces déclarations peuvent comporter des risques connus ou inconnus et être sujettes à des incertitudes importantes sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel, dont beaucoup sont en dehors du contrôle d'Aedifica. Au cas où certains de ces risques et incertitudes venaient à se matérialiser, ou au cas où les hypothèses retenues s'avéraient être incorrectes, les résultats réels pourraient dévier significativement de ceux anticipés, attendus, projetés ou estimés. Dans ce contexte, Aedifica décline toute responsabilité quant à l'exactitude des informations prévisionnelles fournies.*

### Pour toute information complémentaire

**Stefaan Gielens**  
CEO

Direct tel: 32 2 626 07 72  
stefaan.gielens@aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan  
Bruxelles 1050 Brussel  
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71  
info@aedifica.be  
www.aedifica.be

**Jean Kotarakos**  
CFO

Direct tel: 32 2 626 07 73  
jean.kotarakos@aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan  
Bruxelles 1050 Brussel  
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71  
info@aedifica.be  
www.aedifica.be

**Martina Carlsson**  
Control &  
Communication

Direct tel: 32 2 627 08 93  
Mobile phone: 32 478 67 86 76  
Fax: 32 2 626 07 71  
Martina.carlsson@aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan  
Bruxelles 1050 Brussel  
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71  
info@aedifica.be  
www.aedifica.be

